DÉPENDANCE PRAGMATIQUE DANS L'INVERSION « THÉTIQUE » EN FRANÇAIS

Karen LAHOUSSE

Université catholique de Louvain

RÉSUMÉ

Nous montrons que « l'inversion thétique » (Roig et Van Raemdonck 2015; Van Raemdonck 2016) regroupe deux cas de figure différents, selon que l'ordre VS est introduit par un topique spatio-temporel (ou scénique) ou un focus restrictif en position initiale de phrase. Le premier type d'inversion concerne seulement les sujets nominaux, alors que l'inversion pronominale et nominale entrent en concurrence dans le deuxième type de contexte. En outre, l'inversion alterne avec l'ordre des mots SV (et est donc « libre ») dans le premier cas, mais pas dans le deuxième cas. En dépit de ces différences, nous soutiendrons que les deux cas se caractérisent par une relation de dépendance, non pas syntaxique, mais pragmatique, de la proposition à ordre des mots VS par rapport au contexte gauche.

ABSTRACT

We show that « thetic inversion » (Roig et Van Raemdonck 2015; Van Raemdonck 2016) covers two different cases, according to the element that introduces the VS word order: a spatio-temporal topic (or stage topic) or a restrictive focus in sentence-initial position. The first type of inversion concerns only nominal subjects, whereas pronominal and nominal inversion alternate in the second type of context. Moreover, inversion alternates with SV word order in the first context, but not in the second. In spite of these differences, we will hold that both cases are characterized by a dependency relation, which is not syntactic, but rather pragmatic, between the VS sentence and the left context.

1. INTRODUCTION¹

Dans la littérature abondante sur l'inversion du sujet en français, ce phénomène a été décrit et expliqué sur la base d'un certain nombre d'oppositions, qui concernent soit (i) la forme du sujet, soit (ii) le contexte

Nous tenons à remercier deux relecteurs anonymes pour leurs précieuses remarques et suggestions.

d'apparition de l'inversion, soit (iii) le caractère obligatoire ou optionnel du sujet.

Ainsi, l'inversion nominale (2) (voir e.a. Fuchs 1997, Fournier 1997, Korzen 1983, Lahousse 2011 pour un état de la question) est souvent contrastée avec l'inversion pronominale (et complexe) (1) (voir e.a. Le Goffic 1997, Guimier 1997)².

- (1) a. Est-il arrivé?
 - b. Peut-être (Jean) est-il arrivé.
- (2) a. Et quel conseil avait donné le beau Gil ? (Sabatier, Frantext)
 - b. Elle sonne. Arrive une infirmière : « Ah! Mais madame, ce n'est pas l'heure. » (Dolto. *Frantext*)
 - c. Il resta un moment sans bouger, espérant que la nuit durerait toujours. Ainsi doivent espérer les condamnés à mort. (Carrère, *Frantext*)
 - d. En septembre apparaissent les grosses araignées. (Simon, Frantext)
 - e. Dans la cour, régnait l'animation habituelle. (Brincourt, Frantext)

En ce qui concerne le contexte d'apparition de l'inversion, une distinction est souvent faite entre les principales (2) et les subordonnées (3) (Jonare 1976; Wall 1980; Fuchs 1997; Le Querler 1997; Marandin 2003; Lahousse 2011, chapitre 3).

- (3) a. [...] il comprit qu'il tenait le gibier que traquaient <u>les policiers</u> : la jeune fille était en sueur. (Decoin, *Frantext*)
 - b. Il sentait que pesaient sur lui <u>deux yeux sévères</u>, <u>leur désapprobation muette</u>. (Roy, *Frantext*)
 - c. Il se décoiffa, s'assit au bord du lit sans que bouge le garçon... (Cluny, *Frantext*)
 - d. Olivier savait qu'il baiserait la main de la tante Victoria et que les ouvriers s'en amuseraient. Quand arriva <u>la tante</u>, cela se fit tout naturellement. (Sabatier, *Frantext*)

Dans les principales, l'« inversion locative » (Togeby 1982-1985; Korzen 1983, 1985; Tasmowski et Willems 1987; Fuchs et Fournier 2003; Fournier 1997; Bonami, Godard et Marandin 1999; Marandin 2001; Cornish 2001; Gournay 2007; Lahousse 2003, 2008, 2011), c'est-à-dire l'inversion favorisée par un complément spatio-temporel (ou « topique scénique ») (2d-e) est opposée aux autres contextes, où le verbe est précédé d'un adverbe (2c) ou d'un mot interrogatif (2a) et les cas d'« inversion absolue », où le verbe apparaît en position initiale de phrase. Dans les subordonnées, une distinction a été faite entre les subordonnées qui impliquent l'extraction d'un élément et celles qui n'ont pas cette caractéristique (voir les nombreuses études en grammaire générative, notamment Kayne et Pollock

Les exemples sous (1), (2) et (3) ont été repris à Lahousse (2011).

1978, 2001) et entre les subordonnées « assertives » et non assertives (ou présupposées) (voir Lahousse 2010, 2011).

Plus ou moins indépendamment du contexte d'apparition de l'inversion, l'inversion « obligatoire » (4) a aussi été distinguée de l'inversion « optionnelle » ou « facultative » (5) (Roig 2014 : 144) :

- (4) a. Dans l'armoire se trouvaient des chaussures. (Muller 2007)
 - b. *Dans l'armoire, des chaussures se trouvaient. (Roig 2014 : 144-145)
- (5) a. Arrive Pierre.
 - b. Pierre arrive. (Roig 2014: 144-145)

À ces oppositions bien décrites et souvent analysées, Roig (ce volume) ajoute, à l'instar de Roig et Van Raemdonck (2015) et Van Raemdonck (2016²), la distinction entre *inversion thétique* et *inversion hypothétique*, sans toutefois donner trop de détails sur la définition précise de ces types d'inversion, ou une description des contextes d'apparition d'inversion qui se rangent dans chacune de ces deux classes.

Dans cette contribution, nous présenterons d'abord brièvement les inversions thétique et hypothétique telles qu'elles sont conçues par Roig et Van Raemdonck (2015) et Van Raemdonck (2016²) (section 2) et nous montrerons ensuite que l'inversion thétique, sur laquelle nous nous concentrons ici, regroupe en fait deux cas de figure, deux contextes sémantico-pragmatiques d'apparition de l'inversion (section 3). Dans les sections suivantes, nous montrerons que la distinction entre ces deux contextes est confirmée par l'alternance entre l'ordre VS et SV (section 4) et par l'alternance entre l'inversion nominale et pronominale (section 5), qui se présentent différemment dans les deux contextes. Dans la section 6, nous montrerons que ces deux contextes d'apparition de l'inversion sont intimement liés avec une définition « large » de la notion de théticité.

2. LA DISTINCTION ENTRE L'INVERSION THÉTIQUE ET L'INVERSION HYPOTHÉTIQUE

Roig et Van Raemdonck (2015) et Van Raemdonck (2016²) illustrent *l'inversion thétique* par des phrases comme (6). Dans la mesure où ce type d'inversion rassemble des cas d'inversion nominale (6a-b) et pronominale (6c), l'opposition entre inversion thétique et inversion hypothétique (voir cidessous) se superpose à la distinction entre inversion nominale et pronominale.

- (6) a. Ensuite vinrent ses deux filles.
 - b. Sous le pont Mirabeau coule la Seine. (Apollinaire)
 - c. Aussi sommes-nous peur (Crème) (Roig, ce volume)

Selon Roig et Van Raemdonck (2015) et Roig (ce volume), l'inversion thétique « donne à voir un contenu propositionnel unique, rassemblant à la

fois, dans la zone rhématique de l'énoncé, les sujets logique et grammatical ».

Dans l'inversion thétique, il s'agirait « d'une structure de réalisation du thème en position rhématique, [...] c'est ce déplacement qui colore le sujet (à la fois logique et grammatical) du statut d'information nouvelle et donne l'impression de construire ce thème au fil de l'énoncé ». En d'autres mots, comme l'affirment la plupart des ouvrages consacrés à l'inversion en francais, la réalisation de l'inversion thétique est intimement liée avec la structure d'information de la phrase, c'est-à-dire son fonctionnement discursif, et se distingue des phrases à ordre des mots SV, qui ont prototypiquement une lecture catégorique. Ainsi, comme l'affirme Roig (2015 : 148) : « la différence essentielle entre les constructions XSV et XVS ne repose pas sur la dichotomie fonctionnelle cadre / thème [...] mais plutôt sur les répartitions logico-sémantiques propos / commentaire, zone thématique / zone rhématique et thème / rhème. Il nous semble en effet que sous le phénomène de l'inversion sied une structure logique d'apport d'informations, de thème à rhème et de propos à commentaire différente et non assimilable à celle identifiée dans la structure XSV ».

Les auteurs se distancient dans une certaine mesure d'autres auteurs qui affirment que la distinction entre XSV et XVS s'explique (au moins en partie) par les propriétés de l'élément antéposé (voir Lahousse 2003; Fuchs 2006b, 2006a; Fuchs et Fournier 2003; Sabio 2009).

À l'inversion thétique s'oppose *l'inversion hypothétique*, qui est toujours pronominale³, et qui apparaît selon Roig (2015) et Roig et Van Raemdonck (2015) dans les phrases interrogatives et les contextes comme (7):

- (7) a. Ferait-il un don, il y gagnerait (Roig et Van Raemdonck 2015)
 - b. [...] à peine a-t-elle mélangé les briques de beurre, les pelletés de sucre et les litres de crème épaisse qu'elle les imagine lui atterrir illico sur les hanches (Rahman, *Les imperfectionnistes*, 2011, cité par Roig et Van Raemdonck 2015 : 31)

L'inversion hypothétique « ne serait pas un signe d'incidence externe, et, partant, pas un signe de subordination; elle serait plutôt un indice de non-ancrage, de dépropositionnalisation et, partant, d'enchâssement potentiel » (Roig et Van Raemdonck, 2015 : 51). Les auteurs l'appellent inversion hypothétique parce qu'elle « serait en fait une variante du *si*, qui discute l'ancrage du procès, tant dans son emploi d'interrogation indirecte que dans celui du cadrage conditionnel ». En outre, suivant Prévost (1999 : 132), les auteurs admettent que « l'inversion pronominale conduirait [...] à une mise en distance énonciative : la prédication serait comme non assertée (Guimier 1997; Prévost 1999; Leeman 2009), à l'inverse de ce qui se produit avec les inversions des sujets nominaux ».

Un relecteur anonyme remarque que l'inversion derrière à peine peut aussi être nominale.

Dans ce qui suit, nous nous concentrons sur l'inversion thétique. Là où Roig et Van Raemdonck ne donnent pas de définition détaillée de leur concept de théticité et ne fournissent pas non plus de description détaillée de tous les contextes d'apparition de l'inversion, nous montrerons dans ce qui suit que l'inversion thétique regroupe en fait deux types sémantico-pragmatiques d'inversion (section 3), qui se distinguent par la façon dont l'inversion alterne avec l'ordre des mots SV (section 4) et par l'alternance (possible ou non possible) avec l'inversion pronominale (section 5). Dans la section 6, nous montrerons que l'existence de ces deux sous-cas de l'inversion thétique découle de la définition même des phrases thétiques.

3. DEUX TYPES D'INVERSION THÉTIQUE

Dans Lahousse (2011, 2014b) nous avons présenté les résultats d'un dépouillement d'études descriptives et d'une analyse de corpus synchronique de l'inversion nominale en français⁴. Sur la base de ces données, nous formulons l'hypothèse que l'inversion thétique⁵ apparaît dans deux contextes fondamentalement différents, en fonction de l'élément introducteur de l'inversion⁶.

3.1. Topique scénique VS⁷

Dans un premier ensemble de contextes d'apparition de l'inversion thétique, l'élément initial est un *topique scénique*, qui est défini comme la scène dans laquelle a lieu un événement⁸ (voir Erteschik-Shir 1997 et Lahousse 2003, 2011). Ce cas est illustré par les exemples (8), qui montrent que l'élément initial peut être un topique scénique temporel (8a), spatial (8b-c) ou « notionnel » (8d-e) (voir aussi Fournier 1997 sur les topiques notionnels)⁹.

Nous nous limitons ici à l'apparition de l'inversion dans les phrases principales (et simples) et aux cas d'inversion nominale et les cas d'inversion pronominale qui alternent avec l'inversion nominale dans le même contexte.

Toutes nos données proviennent de textes publiés après 1950.

Voir aussi Korzen (1983, 1985, 1996) pour une classification très détaillée de XVS, qui se base sur le lien sémantique qu'entretient X avec V dans cette configuration. Notre proposition n'est pas incompatible avec la sienne, mais met plutôt l'accent sur l'aspect discursif.

Ici, nous considérons uniquement les topiques scéniques explicites. Remarquons toutefois que les topiques scéniques peuvent aussi être implicites, quand ils renvoient au contexte antérieur. Il s'agit dans ce cas de l'inversion « absolue ». Voir Lahousse (2011, chapitre 2 section 3.2.) pour plus d'informations et un bref survol de la littérature à propos de ce type d'inversion.

Bans cet article, nous utilisons le terme *événement* dans un sens très large, couvrant tous les événements, situations, actions, etc. qu'un prédicat verbal peut dénoter.

Remarquons que la fonction informationnelle d'un constituant (et plus particulièrement la notion de topique scénique) est indépendante de sa fonction syntaxique : ainsi, un topique

- (8) a. **En septembre** apparaissent <u>les grosses araignées</u>. Elles tissent leurs toiles scintillantes et polygonales d'une branche à une autre. (Simon, *Frantext*)
 - b. **Dans la cour**, régnait <u>l'animation habituelle</u>. (Brincourt, *Frantext*)
 - c. De ses vitres, on ne voyait que la mer et le ciel où tournoyaient les mouettes. **Derrière** se dissimulait <u>un petit jardin</u>. (Roze, *Frantext*)
 - d. À chaque élément correspond un dossier différent.
 - e. Au père succéda le fils.

3.2. Focus restrictif VS

Dans un deuxième ensemble de contextes, l'élément initial est un *focus restrictif*: il s'agit d'un constituant dont le référent est présenté comme étant isolé d'un paradigme de référents similaires, avec lesquels il est comparé ou contrasté¹⁰. Ce paradigme (ou ensemble) de référents peut apparaître explicitement dans le contexte de la phrase à inversion, ou peut être implicite, tout en étant récupérable du contexte (Nølke 1983, 1993; König 1991; Krifka 2007; Erteshik-Shir 1997a et b). Ce cas de figure est illustré par les exemples (9), où l'élément initial est un adverbe (9a) ou attribut (9b-c) antéposé à interprétation focale restrictive. Dans le contexte (9a), *ainsi* signifie en effet « de cette façon plutôt que d'une autre » (voir aussi Lahousse 2014a, Karssenberg & Lahousse à paraître sur l'inversion derrière *ainsi*); la phrase à inversion dans (9b) sous-entend « sa déconvenue ne serait certainement pas petite » et celle dans (9c) implique que les passages sont nombreux, contrairement à ce qu'on s'était imaginé.

- (9) a Il [Alexandre] écrivait avec une sorte de distraction concentrée, comme on crayonne sur le bloc du téléphone : on écoute de moins en moins et c'est le dessin qui s'impose... Ainsi écrivait <u>Alexandre</u> [...]. (Pennac, Frantext)
 - b. Je supplie le lecteur [...] de ne pas s'imaginer, car **grande** serait <u>sa</u> <u>déconvenue</u>, se trouver avec 'Candy', en face de quelque spectacle pornographique ou d'inspiration érotique. (*Paris-Match*; Jonare 1976: 94)
 - c. **Nombreux** sont <u>les passages d'un charme réel ou d'une grande force</u> dramatique. (*France-Soir*; Jonare 1976 : 94)

scénique peut être réalisé par un circonstant ou par un complément valenciel en position initiale de phrase. Voir aussi Fournier (1997) et Fuchs et Fournier (2003) sur ce point.

Notons qu'à travers les langues, alors que le focus en position finale de phrase est généralement interprété comme un focus informationnel (Lambrecht 1994), le focus en position initiale de phrase semble toujours avoir une nuance contrastive (ou exhaustive) supplémentaire (voir Krifka 2007; Kiss 1998).

3.3. Confirmation

Quand l'élément initial est un adverbe ou groupe prépositionnel qui n'indique pas la scène spatio-temporelle ou notionnelle où l'événement a lieu, et qui ne peut pas non plus avoir une interprétation restrictive, l'inversion nominale n'est pas admise, comme l'illustrent (10) et (11):

- (10) a. *Adverbe d'attitude V S : *Joyeusement sont entrés deux enfants.
 - b. *Adverbe de phrase V S¹¹: *Cependant est venue <u>la fille que tu</u> n'avais pas invitée.
- (11) a. *Hors du fleuve sautèrent des poissons de lune.
 - b. *Dans le ravin se jetaient les soldats acculés par l'ennemi.
 - c. *Dans la pièce entrait Jean. (Marandin 1997, chapitre IV)

Contrairement à l'adverbe *ainsi* dans (9a), les adverbes antéposés dans (10a-b) ne sont pas anaphoriques (dans le sens strict du terme), et ne peuvent pas avoir une interprétation restrictive et renvoyer à d'autres manières potentielles d'effectuer l'action. En outre, les éléments antéposés dans (10) ne peuvent pas non plus renvoyer à une échelle d'autres degrés possibles, contrairement aux attributs antéposés dans (9b-c). Etant donné que les éléments antéposés dans (10) ne correspondent pas non plus à la définition d'un topique scénique, l'inversion n'est pas admise.

De même, les compléments antéposés dans $(11)^{12}$ ne peuvent pas avoir d'interprétation restrictive et ne peuvent pas non plus être considérés comme des topiques scéniques, parce qu'il s'agit de groupes prépositionnels directionnels qui dénotent la direction vers laquelle l'action se dirige, plutôt que la scène dans laquelle ou par rapport à laquelle l'action exprimée par le

Un relecteur anonyme remarque que les deux exemples suivants semblent contredire l'astérisque de (10b):

⁽i) **Pourtant** devront faire attention <u>certaines</u> femmes prédisposées chez lesquelles <u>l'hypertension peut augmenter progressivement et devenir plus grave</u>. (*Encyclopédie médicale Quillet*, Frantext)

⁽ii) **Toutefois** se dégage <u>un résultat plus important pour nous</u>, puisque nous pouvons ... (oral, conférencier)

Remarquons toutefois que, dans ces deux exemples, l'inversion nominale peut apparaître en l'absence de l'adverbe antéposé. L'exemple (i) est un exemple de ce que nous appelons « l'inversion focus exhaustif » (voir Lahousse 2011 chapitre 2 section 3.3.) : ce type d'inversion a des propriétés syntaxiques et informationnelles qui le distinguent de tous les autres cas d'inversion. L'exemple (ii) est un exemple d'inversion absolue qui renvoie au contexte antérieur : [...] se dégage (maintenant) un résultat plus important pour nous [...]. Nous renvoyons le lecteur intéressé à Lahousse (2011, chapitre 2, section 3.2.) sur ces cas.

¹² Les constituants antéposés dans (11) sont tous des compléments valenciels ; il est en effet difficile d'imaginer des exemples où la direction vers laquelle l'événement se dirige soit réalisée par un circonstant.

verbe a lieu¹³. Par conséquent, ces groupes prépositionnels antéposés ne légitiment pas l'inversion.

Notre hypothèse que l'inversion thétique apparaît dans les principales introduites par un topique scénique ou un focus restrictif explique aussi l'observation de Roig (2014 : 144), selon laquelle « le topique scénique souffre toutefois de ne pouvoir expliquer [...] que les adverbes placés en tête de prédications dans les structures corrélatives isomorphes permettent l'inversion (12), alors qu'ils ne peuvent pas être interprétés comme des topiques scéniques ».

(12) **Plus** se renforce <u>l'hégémonie du consensus mondial</u>, dit encore Jean Baudrillard, **plus** grandissent <u>les risques</u>, ou les chances, de son effondrement. (A. de Benoist, *Critiques théoriques*, 2003, p. 138, cité par Roig 2014 : 145)

Il est évident que les adverbes *plus* ... *plus* ... qui favorisent l'inversion dans cet exemple ne peuvent, comme le remarque Roig à juste titre, certainement pas être considérés comme des topiques scéniques, mais nous sommes d'avis qu'il s'agit de focus restrictifs : le degré est focalisé et placé en tête de phrase, et implique une échelle (ou un paradigme) de degrés qui sont comparés ou contrastés. Le même fonctionnement s'observe dans les exemples (13), où l'inversion est admise derrière l'adverbe de degré *tant* :

- (13) a. [...] enquête dont les conclusions ne furent jamais publiées, **tant** eût été grande l'émotion qu'elles risquaient de provoquer chez les lecteurs et, en général, dans le pays... (*L'Humanité*; Jonare 1976 : 103)
 - b. [...] je m'ingéniai à l'éviter, **tant** m'affligeait <u>le déclin de cette femme</u>, jadis intelligente et belle... (Simon ; Jonare 1976 : 104)

De même, Le Bidois (1952 : 169) remarque déjà que l'inversion apparaît dans les phrases simples introduites par *pas davantage*, *plus encore*, *moins encore*, et par *plus* précédant un autre adverbe, comme *plus justement* ou *plus volontiers* :

- (14) a. L'esprit de coterie et de chapelle n'est plus de mise aujourd'hui. Pas davantage ne le sont <u>les nuances politiques du passé</u>... (de Lesdain ; Le Bidois 1952 : 169)
 - b. Les murs de la salle oscillaient sous mon regard ; mais **plus encore** balançaient <u>mes pensées</u>. (Gide ; Le Bidois 1952 : 169)

Dans ces cas aussi, l'inversion se justifie par le fait que l'adverbe en position initiale de phrase est un focus restrictif : l'interprétation implique une comparaison dans (14a) et un renvoi à une échelle de degrés dans (14b).

Un relecteur anonyme fournit l'exemple suivant, qui montre que l'inversion est possible quand le complément directionnel renvoie au point de départ de l'action plutôt qu'à la direction vers laquelle se dirige l'action :

⁽i) **Du fleuve** sont alors sortis trois baigneurs, qui venaient de l'autre rive.

3.4. Conclusion intermédiaire

Concluons donc que l'inversion thétique définie par Roig et Van Raemdonck regroupe deux types de contextes : les contextes où VS est précédé d'un topique scénique, et les contextes où VS est introduit par un focus restrictif. Nous tenons toutefois à souligner que cette distinction est de nature sémantico-pragmatique plutôt que syntaxique : ce qui a une influence sur la distribution de l'inversion, c'est l'interprétation discursive de l'élément antéposé, le type de lien discursif (ou « dépendance discursive », voir section 6 ci-dessous) qu'il entretient avec le contexte gauche, plutôt que sa nature syntaxique. Cela n'implique toutefois pas que la distinction entre les configurations « topique scénique VS » et « focus restrictif VS » n'ait pas d'influence sur les propriétés de VS.

4. L'ALTERNANCE ENTRE VS ET SV : INVERSION OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE

Les configurations « topique scénique VS » et « focus restrictif VS » se distinguent par le fait que, dans les contextes où un topique scénique occupe la position initiale, les ordres VS et SV alternent (15), contrairement à ce qui se passe dans les cas où un focus restrictif occupe la position initiale de phrase (16-18).

- (15) a. VS: Le silence se fit. Alors sont entrés deux hommes.
 - b. SV: Le silence se fit. Alors, deux hommes sont entrés.
- (16) [Dans le contexte (9a)]
 - a. VS : Ainsi écrivait Alexandre.
 - b. SV: # Ainsi Alexandre écrivait 14.
- (17) a. Je supplie le lecteur, [...], de ne pas s'imaginer, car sa déconvenue, de se trouver avec 'Candy', en face de quelque spectacle pornographique ou d'inspiration érotique, serait **grande**.
 - b.*Grande, sa déconvenue serait¹⁵.
- (18) a. Les passages d'un charme réel ou d'une grande force dramatique sont **nombreux**.
 - b. *Nombreux, les passages d'un charme réel sont.

Roig (2014 : 144) remarque à juste titre que la notion même de topique scénique (telle qu'elle est définie dans Lahousse 2003) n'explique pas le

Notez que cette phrase est acceptable quand ainsi ne signifie pas 'de cette manière plutôt que d'une autre' (comme dans (9a)), mais plutôt 'par conséquent, donc, alors'. Dans ce cas-là, les deux exemples ne sont toutefois plus comparables. Voir Molinier (2012) et Karssenberg et Lahousse (à paraître) sur ce point.

Un relecteur anonyme remarque à juste titre que les exemples (17b) et (18b) sont plus mauvais que (10) et (11). Cela s'explique par le fait que le verbe se trouve en position finale de phrase dans (17b) et (18b), mais pas dans (10) et (11).

caractère obligatoire ou facultatif de l'inversion nominale, et en conclut que « la notion sémantico-syntaxique de topique scénique s'avère dès lors ellemême insuffisante pour théoriser l'ensemble des inversions nominales ». Même si nous sommes d'accord avec cette observation, nous sommes toutefois d'opinion qu'elle n'enlève rien à la validité de la notion de topique scénique, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la notion de topique scénique *seule* ne rend en effet pas compte de *tous* les contextes d'apparition de l'inversion nominale; dans Lahousse (2003) nous avons identifié son importance pour les cas d'inversion locative ainsi que quelques contextes d'apparition de l'inversion qui y ressemblent, sans toutefois supposer qu'elle suffirait à expliquer tous les contextes d'apparition de l'inversion. En plus de la notion de topique scénique, nous avons montré que la notion de focus restrictif joue un rôle dans la légitimation de l'inversion, et regroupe un certain nombre de contextes d'apparition qui ne sont pas « couverts » par la notion de topique scénique.

En outre, l'agrammaticalité de phrases comme (4b) ci-dessus, et la non-acceptabilité de phrases comme (19b), (20b) et (21b), qui semblent à première vue contrevenir à la notion de topique scénique, s'expliquent en réalité par des propriétés de l'ordre des mots SV, plutôt que par des propriétés inhérentes de l'élément introducteur de VS. En effet, dans la littérature linguistique à propos de l'inversion, il a été remarqué à plusieurs reprises que dans certains contextes où l'inversion nominale est introduite par un syntagme locatif ou temporel (i.e. un topique scénique), elle semble obligatoire l'e:

- (4) a. **Dans l'armoire** se trouvaient des chaussures. (Muller 2007)
 - b. *Dans l'armoire, des chaussures se trouvaient. (Roig 2014 : 144-145)
- (19) a. Sous le pont Mirabeau coule la Seine.
 - b. ?? Sous le pont Mirabeau, la Seine coule. (Fuchs et Fournier, 2003 : 92)
- (20) a. Et, à la soumission aux usages ménagers s'ajoutait <u>la dépendance</u> pécuniaire.
 - b. ?? Autrefois, la vie des femmes était très différente d'aujourd'hui. Elles devaient constamment supporter la présence de la belle-mère, qui régentait tout. Et, à la soumission aux usages ménagers, la dépendance pécuniaire s'ajoutait. (Lahousse 2011, 2014b)
- (21) a. À la relation de la rencontre du jeune homme avec l'amour, la narration du martyre de Sophie, se superposent <u>l'évocation</u> de l'univers concentrationnaire et de l'holocauste nazi.
 - b. ?? À la relation de la rencontre du jeune homme avec l'amour, la narration du martyre de Sophie, l'évocation de l'univers concentra-

Nous reproduisons partout les jugements «*» ou «??» des auteurs qui citent ces exemples.

tionnaire et de l'holocauste nazi se superposent. (Lahousse 2011, 2014b)

Nous sommes toutefois d'opinion que ces jugements ne s'expliquent pas par le caractère facultatif ou obligatoire de l'inversion, mais plutôt par des propriétés de l'ordre des mots SV: comme l'affirment aussi plus ou moins explicitement Fuchs (2006b, 2006a) et Roig (2014), l'inacceptabilité de phrases comme (4b), (19b), (20b) et (21b) ne s'explique ni par une propriété de la construction à inversion elle-même, ni par une propriété de l'élément initial, mais par la position finale absolue du verbe dans l'ordre SV. En effet, il y a un contraste entre ces exemples inacceptables ou peu naturels, où une forme fléchie des verbes *correspondre à, couler, s'ajouter (à)* et *se superposer (à)* se trouve en position finale absolue, et les exemples acceptables correspondants, dans lesquels le verbe n'est pas le dernier élément de la phrase mais est suivi d'un complément circonstanciel¹⁷.

- (19) b'. Sous le pont Mirabeau, la Seine coule tout doucement, comme si de rien n'était.
- (20) b'. Et, à la soumission aux usages ménagers, la dépendance pécuniaire ne s'ajoutait que trop souvent, rendant le sort des jeunes femmes vraiment malheureux. (Lahousse 2011/2014b)
- (21) b'. À la relation de la rencontre du jeune homme avec l'amour, la narration du martyre de Sophie, l'évocation de l'univers concentrationnaire et de l'holocauste nazi se superposent dans ce livre fantastique, à la fois cruel et sensible. (Lahousse 2011/2014b)

Il apparaît donc que certains verbes, comme *correspondre à, s'ajouter à* et *se superposer à*, qui s'accompagnent d'un complément régi, ne peuvent pas apparaître en position finale de phrase si le complément est antéposé. Fuchs et Fournier (2003 : 92) expliquent à ce sujet que « la suite SV semblerait incomplète si l'énoncé se terminait effectivement sur le V, sans recevoir aucune des spécifications qu'il appelle (sous forme d'une suite ou, à tout le moins, d'un accent d'emphase sur V) ». Concluons donc que l'inversion n'est pas obligatoire dans les phrases simples introduites par un syntagme locatif régi par le verbe ; c'est l'ordre SV correspondant qui est exclu.

5. ALTERNANCE ENTRE INVERSION NOMINALE ET PRONOMINALE

Les deux contextes de l'inversion thétique que nous avons opposés dans la section 3 se distinguent aussi par le fait que l'inversion pronominale est admise dans les contextes où un focus restrictif occupe la position initiale de

Ces exemples sont des modifications d'exemples attestés dans Styron (1981) et *Frantext*. Fournier (1997 : 101) et Borillo (1990 : 80-81) mentionnent des contrastes similaires.

phrase (23), mais pas dans les contextes où un topique scénique occupe la position initiale de phrase (22) :

- (22) a. *[Les araignées] En septembre apparaissent-elles.
 - b. * [La Seine] Sous le pont Mirabeau coule-t-elle.
- (23) a. Car les Nains ne prennent qu'une seule épouse ou époux au cours de leur vie, et sont fort jaloux pour tout ce qui concerne leurs droits. De fait, ils sont moins d'un tiers à contracter mariage; et quant au reste, il y en a qui désirent une femme-naine qu'ils ne peuvent obtenir, et n'en veulent point prendre une autre. Et nombreux sont-ils à ne pas souhaiter se marier, si grande est leur passion pour le métier qu'ils exercent. (http://forums.mondespersistants.com/archive/index.php/t-17168.html)
 - b. Depuis douze ans donc, chaque début septembre, mes pas sont inéluctablement aimantés vers Deauville, je n'ose ajouter Deauville l'affable, pourtant telle est-elle, indéniablement. Est-ce raisonnable? La passion ne l'est pas et dévorante est celle-ci. (http://monsite.wanadoo.fr/deauville2005/)
 - c. Monsieur de Coantré ne s'était nullement soucié de se chercher une situation... **Pas davantage** ne se soucia-t-il au lendemain de ma visite à son oncle. (Montherlant ; Le Bidois, 1952 : 169).
 - d. Personne aujourd'hui ne considère plus M. de Régnier comme un « vers-libriste ». Mais, certes, **moins encore** s'en trouvera-t-il pour voir [...] en lui [...] un éclectique. (Thibaudet ; Le Bidois, 1952 : 169)

L'adverbe ainsi, utilisé en tant qu'adverbe de manière restrictif, se combine également avec l'inversion pronominale, comme l'écrit Togeby (1982-1985 : 151) : « Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que l'adverbe de manière se construit aussi avec l'inversion d'un pronom conjoint, peut-être sous l'influence de la locution figée Ainsi soit-il!, cp. Ainsi fit-il (DFC) : Ainsi avait-il fait pour ses autres enfants (Supervielle, Voleur 46) ».

6. CONCLUSION : LA NOTION DE « THÉTICITÉ » ET LA DÉPENDANCE PRAGMATIQUE

La détermination des deux contextes d'inversion thétique (dans les phrases principales) suscite immédiatement la question de savoir pourquoi l'inversion apparaît dans ces deux contextes. Ceci s'explique par la notion même de phrase thétique.

Les phrases thétiques ont été définies soit de façon positive, comme des phrases entièrement rhématiques (ou focales), qui ne fournissent que de l'information nouvelle et qui sont interprétées « en un seul bloc », soit de façon négative, comme des phrases qui ne contiennent pas de topique à propos duquel une nouvelle information est prédiquée (voir Lambrecht 1994; Kuroda 1972; Sasse 1996; Rosengren 1997; Jacobs 2001: 674; Vallduví et Engdahl 1996). Un exemple prototypique est (24), qui ne prédique pas à

propos du président qu'il a téléphoné, mais qui présente le coup de téléphone du président comme une information entièrement nouvelle, comme un événement entièrement nouveau dans le contexte discursif.

(24) So, did anything happen while I was gone?
'Quelque chose s'est passé pendant que j'étais parti?'
[F The PRESIDENT called].
'Le Président a téléphoné.' (Vallduví et Engdahl 1996: 471)

Même si les deux définitions (négative et positive) semblent équivalentes, elles ne couvrent pas les mêmes articulations pragmatiques.

Selon Lambrecht (1994), une phrase peut avoir trois articulations informationnelles. Tout d'abord, dans les phrases à articulation topique-commentaire (25), le prédicat est le focus informationnel (« predicate focus »), et ajoute (ou prédique) une nouvelle information à propos du topique d'àpropos (« aboutness-topic ») (prototypiquement le sujet grammatical préverbal), qui correspond à ce dont il s'agit dans le contexte. Une phrase peut aussi être entièrement rhématique ou focale (« sentence focus ») (26). En troisième lieu, les phrases « identificationnelles » ont une articulation « focus – arrière-fond » (27) (voir aussi Dufter et Jacob 2009). Il s'agit de phrases où un élément autre que le prédicat fonctionne comme le focus informationnel et le reste de la phrase a un statut d'information présupposée : il s'agit de l'arrière-fond de l'énoncé, par rapport auquel la nouvelle information est identifiée.

- (25) Phrases à articulation topique-commentaire [– Qu'est-ce que Jean a fait ?] Il a réparé la voiture.
- (26) Phrases entièrement rhématiques ou focales
 - [- Qu'est-ce qui s'est passé ?]
 - Jean est venu.
 - Il y a Jean qui est arrivé.
 - J'ai ma voiture qui est en panne.
 - Quelqu'un est arrivé.
- (27) Phrases à articulation « focus arrière-fond »
 - [- Qu'est-ce que tu as bu ?] J'ai bu de la bière.
 - [- Qui est venu ?] Jean est venu. C'est Jean qui est venu.

Il a souvent été noté que les phrases entièrement rhématiques ou focales contiennent un topique scénique (explicite ou implicite). Dans ce cas, la phrase n'ajoute pas de nouvelle information à propos du topique scénique (comme dans l'articulation topique-commentaire), mais présente un nouvel événement dans le cadre fourni par le topique scénique. Cette articulation (26) correspond donc à la configuration « topique scénique VS ». En outre, dans la mesure où l'élément initial dans la configuration « focus restrictif VS » est un focus qui ne correspond pas au prédicat de la phrase, ces cas ont une articulation « focus – arrière-fond » (27).

La définition des phrases thétiques comme des phrases entièrement rhématiques (= la définition positive) rend seulement compte de l'articulation (26), alors que la définition négative, qui considère les phrases thétiques comme des phrases sans topique, rend compte des articulations (26) et (27). La définition « négative » est donc moins restrictive que la définition positive, ou, autrement dit, la définition négative (selon laquelle les phrases thétiques sont des phrases sans topique) concerne les phrases thétiques au sens large, alors que la définition positive (selon laquelle les phrases thétiques sont des phrases entièrement rhématiques) concerne les phrases thétiques au sens strict.

Concluons donc que les deux contextes d'apparition de l'inversion thétique, tels qu'ils ont été décrits dans la section 3, découlent d'une définition 'négative', mais 'large', des phrases thétiques, comme des phrases qui ne contiennent pas de topique d'à-propos.

Ce qui caractérise les deux contextes d'apparition de l'inversion, c'est la dépendance pragmatique de VS par rapport au contexte gauche, par l'intermédiaire du constituant initial : dans la configuration « topique scénique VS », l'événement dénoté par VS est présenté comme un nouvel événement qui se situé dans le cadre dressé par le constituant qui dénote le topique scénique, et qui, à son tour, a un lien pragmatique avec le contexte spatiotemporel gauche. Dans la configuration « focus restrictif VS », l'état ou l'événement dénoté par VS est présenté comme l'arrière-fond par rapport auquel se fait l'identification de la manière ou du degré (incarnée par l'élément initial focalisé). Les éléments initiaux à focalisation restrictive sont, rappelons-le, aussi intimement liés au contexte gauche, par le fait que leur interprétation sous-entend un paradigme d'éléments avec lesquels le degré ou la manière sont comparés ou contrastés. Nous confirmons donc que l'inversion du sujet n'est pas un « mécanisme de ligature séquentielle » (Roig 2015) mais un mécanisme de dépendance pragmatique de VS par rapport au contexte gauche, par le biais de l'élément initial, que celui-ci soit un topique scénique ou un focus restrictif.

BIBLIOGRAPHIE

BONAMI O., GODARD D., MARANDIN J.M. (1999). Constituency and word order in French subject inversion. In: G. Bouma, E.W. Hinrichs, G.-J.M. Kruiff, T. Oehrle (eds), *Constraints and Resources in Natural Language Syntax and Semantics*. Stanford: Stanford University, 21-40.

BORILLO A. (1990). À propos de la localisation spatiale. *Langue française* 86, 75-84

CORNISH F. (2001). L'inversion locative en français, italien et anglais : propriétés syntaxiques, sémantiques et discursives. *Les cahiers de grammaire* 26, 101-123.

- DUFTER A., JACOB D. (2009). Focus and background in Romance languages. Amsterdam: John Benjamins.
- ERTESCHIK-SHIR N. (1997a). La place du sujet nominal dans les phrases à complément prépositionnel initial. In : C. Fuchs (éd), *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 97-132.
- ERTESCHIK-SHIR N. (1997b). *The dynamics of focus structure*. Cambridge: University Press.
- FOURNIER N. (1997). La place du sujet nominal dans les phrases à complément prépositionnel initial. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot. 97-132.
- FUCHS C. (1997). La place du sujet nominal dans les relatives. In : C. Fuchs (éd.), La place du sujet en français contemporain. Louvain-la-Neuve : Duculot, 135-178.
- FUCHS C., FOURNIER N. (2003). Du rôle cadratif des compléments localisants initiaux selon la position du sujet nominal. *Travaux de Linguistique* 47, 79-110.
- FUCHS C. (2006a). La place du sujet nominal en français : de la syntaxe à l'énonciation. In : F. Hrubaru, A. Velicu (éds), *Énonciation et Syntaxe*. Cluj : Echinox, 9-25.
- FUCHS C. (2006b). La postposition du sujet nominal : paramètres linguistiques et effets stylistiques. In : A. Fontvieille, S. Thonnerieux (éds), *L'ordre des mots à la lecture des textes. Actes du colloque international de l'Université de Lumière Lyon II (12-14 octobre 2005)*. Lyon : PUL, 27-44.
- GOURNAY L. (2007). Verbal constraints in Locative Inversion. In: C. Copy, L. Gournay (éds), *Cahier de Recherche de Grammaire Anglaise*, *Points de vue sur l'inversion*. Paris: Ophrys, 57-68.
- GUIMIER C. (1997). La place du sujet clitique dans les énoncés avec adverbe initial. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 43-96.
- JACOBS J. (2001). The dimensions of topic comment. Linguistics 39 (4), 641-681.
- JONARE B. (1976). L'inversion dans la principale non interrogative en français contemporain. Stockholm: Almqvist & Wiksell.
- KARSSENBERG L., LAHOUSSE K. (à paraître). On the competition between different types of VS word order after sentence-initial ainsi 'so'. Folia Linguistica: Acta Societatis Linguisticae Europaeae.
- KAYNE R., POLLOCK J.-Y. (1978). Stylistic inversion, successive cyclicity, and move NP in French. *Linguistic Inquiry* 9, 595-621.
- KAYNE R., POLLOCK J.-Y. (2001). New thoughts on stylistic inversion. In: A. Hulk, J.-Y. Pollock (eds), *Subject inversion in Romance and the theory of Universal Grammar*. Oxford: University Press, 107-161.
- KISS K. E. (1998). Identificational focus versus information focus. *Language* 74, 254-273.
- KÖNIG E. (1991). *The meaning of focus particles. A comparative perspective*. London: Routledge.

- KORZEN H. (1983). Réflexions sur l'inversion dans les propositions interrogatives en français. *Revue Romane* 24, 50-85.
- KORZEN H. (1985). Pourquoi et l'inversion finale en français : étude sur le statut de l'adverbial de cause et l'anatomie de la construction tripartite. Copenhague : Université de Copenhague.
- KORZEN H. (1996). L'unité prédicative et la place du sujet dans les constructions inversées. *Langue française* 111, 59-82.
- KRIFKA M. (2007). Basic Notions of Information Structure. In: C. Féry et al. (eds), *The Notions of Information Structure*. Potsdam: Universitätverlag Potsdam, 13-55.
- KURODA S.Y. (1972). The Categorical and the Thetic Judgment: Evidence from Japanese Syntax. *Foundations of Language* 9(2), 153-185.
- LAHOUSSE K. (2003). La complexité de la notion de topique et l'inversion du sujet nominal. *Travaux de linguistique* 47, 111-136.
- LAHOUSSE K. (2008). Implicit stage topics in French: a case study. *Discours(e)* 1 [Revues.org, éd. par Paris IV]. http://discours.revues.org//index117.html
- LAHOUSSE K. (2010). Information structure and epistemic modality in adverbial clauses in French. *Studies in Language* 34 (2), 298-326.
- LAHOUSSE K. (2011). Quand passent les cigognes. Le sujet nominal postverbal en français moderne. Sciences du langage. Paris : Presses Universitaires de Vincennes.
- LAHOUSSE K. (2014a). A case of focal adverb preposing in French. In: E. Di Domenico, C. Hamann, S. Matteini (eds), *Structures, Strategies and Beyond*. Amsterdam: John Benjamins, 209-236.
- LAHOUSSE K. (2014b). L'inversion nominale dans les phrases simples : syntaxe et structure de l'information. *SHS Web of Conferences: Vol. 8.* Congrès Mondial de Linguistique Française. Berlin, 19-23 July 2014, 2457-2471.
- LAMBRECHT K. (1994). Information structure and sentence form: Topic, focus and the mental representations of discourse referents. Cambridge: Cambridge University Press.
- LE BIDOIS R. (1952). L'inversion du sujet dans la prose contemporaine (1900-1950). Paris : Artrey.
- LE GOFFIC P. (1997). Forme et place du sujet dans l'interrogation partielle. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 15-42.
- LE QUERLER, N. (1997). La place du sujet nominal dans les subordonnées percontatives. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain*. Louvain-la-Neuve : Duculot, 179-203.
- LEEMAN D. (2009). Quel est le sens de *je* ? Hypothèse à partir de son impossible inversion. *Linx* 60, 85-95 (en ligne).
- MARANDIN J.M. (1997). Dans le titre se trouve le sujet. Ou : l'inversion locative en français. Mémoire d'habilitation, Université de Paris VII.

- MARANDIN J.M. (2001). Unaccusative inversion in French. In: Y. D'Hulst, J. Rooryck, J. Schroten (eds), *Romance languages and linguistic theory 1999*. Amsterdam: Benjamins.
- MARANDIN J.M. (2003). Inversion du sujet et discours dans les langues romanes. In : D. Godard (éd.), *Langues romanes. Problèmes de la phrase simple.* Paris : Éditions du CNRS, 345-392.
- MOLINIER, C. (2012). Ainsi. Deux emplois complémentaires d'un adverbe type. In : J. Radimsky, I. Mauro Mirto (éds), *Adverbes et compléments adverbiaux / Adverbs and adverbial complements*. Amsterdam : John Benjamins, 120-128.
- MULLER C. (2007). Les inversions du sujet et la structure de la proposition en français. In : C. Bégioni, C. Muller (éds), *Problèmes de sémantique et de syntaxe. Hommage à André Rousseau*. Lille : Travaux et recherches, Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 251-272.
- NØLKE H. (1983). Les adverbes paradigmatisants : fonction et analyse. *Revue Romane* 23, Copenhague : Akademisk Forlag.
- NØLKE H. (1993). Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives. Paris : Éditions Kimé.
- PRÉVOST S. (1999). Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du 16^{ème} siècle. In : J. Baudrey *et al.* (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges, 115-138.
- ROIG A. (2014). Au commencement se trouve parfois le verbe : l'inversion du sujet et du verbe en français. In : M.-N. Roubaud, J.-P. Sautot (eds), *Le verbe en friche*. Bruxelles : PIE Peter Lang, 131-158.
- ROIG A. (2015). La corrélation en français. Étude morphosyntaxique, Paris : Classiques Garnier.
- ROIG A. (ce volume). L'inversion (pro)nominale du sujet : un indice syntaxique ? Verbum.
- ROIG A., VAN RAEMDONCK D. (2015). À peine avaient-ils introduit une inversion dans leur énoncé que la subordination s'imposa : subordination inverse et inversion subordonnante ? *Langages* 200, 31-54.
- ROSENGREN I. (1997). The thetic / categorical distinction revisited once more. *Linguistics* 35(3), 439-479.
- SABIO F. (2009). Les objets prépositionnels antéposés et leur statut d'éléments "détachés". In : D. Apothéloz, B. Combettes, F. Neveu (éds), *Les linguistiques du détachement*. Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Berne : Peter Lang, 491-505.
- SASSE H.J. (1996). Theticity. Working paper. Universität zu Köln.
- TASMOWSKI L., WILLEMS D. (1987). Les phrases à première position actancielle vide, *Par la porte ouverte (il) entrait une odeur de nuit et de fleurs. Travaux de linguistique* 14/15, 177-191.
- TOGEBY K. (1982-1985). Grammaire française. Copenhague: Akademisk Vorlag.
- VALLDUVÍ E., ENGDAHL E. (1996). The linguistic realization of information packaging. *Linguistics* 34(3), 459-520.

VAN RAEMDONCK D. (2016²). Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants. Avec M. Detaille et L. Meinertzhagen. Bruxelles : PIE Peter Lang. WALL K. (1980). L'inversion dans la subordonnée en français contemporain.

Stockholm: Almqvist & Wiksell International Stockholm.